

Les professeurs peu qualifiés, lorsqu'il y en a, sont imposés par une nécessité, qui n'est pas un crime, et que les directeurs déplorent plus que personne.

Voilà, monsieur Fréchette, l'analyse de votre premier article. Le cadre de la question est bien déterminé.

VOTRE RIPOSTE DU 7 AVRIL.

Vous répondez, c'est votre droit.

Que demande ici une juste appréciation ?

Que vous défendiez votre position, si elle est bonne.

Faites vous cela, dans votre *fun* ?

J'ai parcouru attentivement votre réponse et je n'y ai rien trouvé.....que le *fun* annoncé.

ARGUMENTS DE LA RIPOSTE.

J'ai droit de m'occuper d'éducation ?

Qui vous le conteste ?

C'est un crime d'insinuer que les études seraient plus complètes si l'on enseignait à parler correctement.....?

Non, ce n'est pas un crime, mais dire que les collèges négligent complètement le parler, la lecture, et la calligraphie, c'est pour le moins une fausseté.

Ils sont malveillants vos traits ?

Vous nous donnez, à tort et à travers, un certificat d'imbécillité, cela vaut-il de l'encens ou de la myrrhe ? Nous ne vous voulons du mal, M. Fréchette, que dans la mesure où vous nous enlevez notre bien.

Nous prétendons ne pas être de simples pions.

Nous prétendons avoir un langage plus soigné que celui que vous dénoncez ; nous prétendons également qu'il y a progrès marqué, et depuis longtemps, dans le choix des professeurs. Bref, nous prétendons avoir fait *selon nos moyens*.

Au reste, veuillez croire que le poète trouvera chez nous, toujours, autant de bienveillance qu'ailleurs.

« Un père de famille s'inquiéter de ce qu'on enseigne à ses enfants !

« Vous devez vous en inquiéter : ce qui ne vous autorise point à faire de fausses imputations.